

Comité : Conseil des ministres de l'Environnement et de l'Éco-innovation

Pays : Pays-Bas

Problématique : Comment assurer une transition écologique stable et efficace par le biais du secteur des transports ?

Malgré les nombreuses initiatives qui ont vu le jour sur les territoires, les données font apparaître que les Etats membres de l'UE ne se trouvent pas encore sur une trajectoire qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés. Notre vie et notre société toute entière s'articulent autour de la possibilité de se déplacer. Par conséquent, tous ces déplacements que nous effectuons, de façon quotidienne ou plus occasionnelle, ont de lourds impacts environnementaux et sanitaires. La pollution de l'air affecte notre santé pulmonaire et touche particulièrement les populations les plus fragiles. La transition écologique permettrait d'améliorer sensiblement la santé publique. Cette pollution renvoie bien évidemment aux grands enjeux qui nous guettent, tels que le changement climatique, la raréfaction des ressources non renouvelables, ainsi que la perte accélérée de la biodiversité et l'augmentation des risques sanitaires et environnementaux, comme nous avons pu le constater récemment avec la pandémie de COVID-19.

Contenu de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la connectivité dans l'UE et l'ensemble de l'économie de cette dernière, L'UE s'est engagée à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. À cette fin, le secteur des transports doit opérer une transformation qui supposera de réduire de 90 % les émissions de gaz à effet de serre, tout en garantissant des solutions abordables pour les citoyens. Le paquet "Ajustement à l'objectif 55" doit permettre à l'UE d'atteindre les objectifs climatiques du pacte vert pour l'Europe, tout en contribuant à la relance et à la croissance de l'économie.

La lutte contre le changement climatique sera un des principaux enjeux du XXIème siècle pour les pays bas comme pour l'Europe et le monde. Les deux derniers siècles ont été marqués par l'invention et le développement successif de nouveaux modes de déplacements.

Malgré le fait que la pollution atmosphérique soit particulièrement élevée aux Pays-Bas, le pays soutient depuis longtemps une démarche politique europhile et le développement de ses systèmes de transport afin de stimuler le marché unique et d'accroître la connectivité entre les régions d'Europe, à travers de nombreux réseaux de transports et d'autres initiatives qui visent à décarboniser la mobilité européenne et à la rendre plus durable, notamment le financement du projet de la Haye d'un coût de 20 millions euros en faveur de projets maritimes et fluviaux plus propres. En contrepartie, le secteur fluvial va devoir réduire de 40 % ses émissions de CO2 d'ici à 2030 pour une neutralité carbone en 2050. En ce qui concerne la branche maritime, les Pays-Bas visent une réduction de 50 % de CO2 en 2050. De surcroît, des parties prenantes au « Green deal », vont aussi plancher sur la mise au point de moteurs électriques. Un projet de bateau disposant d'une propulsion produisant zéro émission de CO2 devrait se concrétiser d'ici à 2030.

Avec l'urgence climatique qui frappe actuellement l'ensemble des territoires, la réduction des polluants à court terme ne saurait être une solution suffisante. La priorité est à la réduction des émissions de CO2 et à l'offre d'un service optimisé qui donnera aux citoyens une alternative efficace (aussi dans le secteur de l'autosolisme), tout en continuant de développer une expertise énergétique pour s'éloigner progressivement des combustibles fossiles.

Et aussi de mettre en place une redevance prélevée sur les usagers des routes en fonction de la distance parcourue, et en internalisant les externalités environnementales conformément aux dispositions prévues.

